

Cours 1.2



Activités en matière de paix et de sécurité

Aperçu du cours

Finalité

Montrer l'étendue des activités en matière de paix et de sécurité entreprises par les Nations Unies.

Intérêt

Le personnel de maintien de la paix doit pouvoir replacer son travail dans le contexte plus général du travail des Nations Unies afin de le réaliser correctement.

Si le maintien de la paix tient **une place unique et importante** dans l'établissement d'une paix durable, ce n'est que l'**une des activités** des Nations Unies visant à intervenir au cours de conflits violents.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies peuvent exister avant, après et pendant les **autres activités en matière de paix et de sécurité**. Elles sont liées à ces activités ainsi qu'à tout le travail des Nations Unies en matière **de sécurité, de développement, d'aide humanitaire et de défense des droits de l'homme**.

Le présent cours explique le lien entre les activités en matière de paix et de sécurité et le travail du personnel de maintien de la paix. Il faut comprendre ce que l'on entend par « maintien de la paix des Nations Unies » et comment celui-ci s'inscrit dans une stratégie plus large de résolution des conflits.

Objectifs

Les participants sauront :

- décrire les cinq types d'activités en matière de paix et de sécurité mis en œuvre par le Conseil de sécurité et nommer les principales différences qui existent entre elles ;
- expliquer les différences qui existent entre un « maintien de la paix musclé » et l'« imposition de la paix » ;
- expliquer les différences entre les opérations de maintien de la paix traditionnelles et multidimensionnelles ;

Plan du cours

Durée recommandée : 45 minutes au total

1-2 minutes par diapositive

Utilisez la version courte de l'activité de formation.

Le cours	Pages 3-33
Démarrage du cours	Diapositives d'introduction
Activité de formation 1.2.1 : Expériences de conflit	
Le spectre des activités en matière de paix et de sécurité	Diapositives 1-7
Corrélations et recoupements entre les activités en matière de paix et de sécurité	Diapositive 8
Activité de formation 1.2.2 : Interventions de l'ONU en cas de conflit	
Différents types d'opérations de maintien de la paix	Diapositives 9-12
Missions politiques spéciales	Diapositive 13
Activité de formation 1.2.3 : Opérations de maintien de la paix traditionnelles ou multidimensionnelles ?	
Résumé	Pages 34-36
Évaluation de la formation	Pages 37-41
FACULTATIF : Activités de formation complémentaires	Voir les ressources
Activité de formation 1.2.4 : Activités en matière de paix et de sécurité et types de missions	
Activité de formation 1.2.5 : Concepts et définitions	

Le cours



Démarrage du cours

Présentez les points suivants (à l'aide des diapositives d'introduction) :

- Sujet du cours
- Intérêt
- Objectifs
- Grands axes du cours

Ces objectifs s'axent tous autour de la présentation du langage du maintien de la paix par l'ONU et des concepts clés. Ce langage peut sembler rébarbatif aux participants, qui doivent également assimiler de nouvelles idées. À mesure que vous progressez dans le cours, revenez sur les objectifs et recontextualisez les termes et concepts.

Revoyez les définitions des termes clés du cours précédent tels que « conflit international », « conflit intranational », « résolution », « mandat », « maintien de la paix », « mission politique spéciale » et « bons offices ». Introduisez également les nouveaux mots clés du cours ainsi que leur définition, par exemple « processus de paix », « accord de paix », « cessez-le-feu », « processus politique » et « mesures coercitives / usage de la force ». Nous suggérons de présenter chaque mot clé accompagné de sa définition sur des feuilles de couleur et de les afficher au mur afin de permettre aux participants de s'y référer facilement au cours de la formation. Au début de chaque leçon suivante, choisissez quelques mots à afficher qui figureront dans la leçon ou seront utiles dans la formation.

Activité de formation

1.2.1

Expériences de conflit

MÉTHODE

Visuels, réflexion de groupe

OBJECTIF

Réfléchir aux manières d'éviter, de gérer et de résoudre un conflit

DURÉE

10 minutes


- Réflexion de groupe : 3 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

INSTRUCTIONS

- Donnez des exemples de conflit dans la vie quotidienne
- Comment empêcher qu'un conflit ne devienne incontrôlable ?
- Comparez avec les conflits internationaux et intranationaux

RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation
- Photos

 **Activité de formation** 1.2.1
Expériences de conflit

Instructions :

- Donnez des exemples de conflit dans la vie quotidienne
- Comment empêcher qu'un conflit ne devienne incontrôlable ?
- Comparez avec les conflits internationaux et intranationaux

Durée : 10 minutes

- Réflexion de groupe : 3 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017

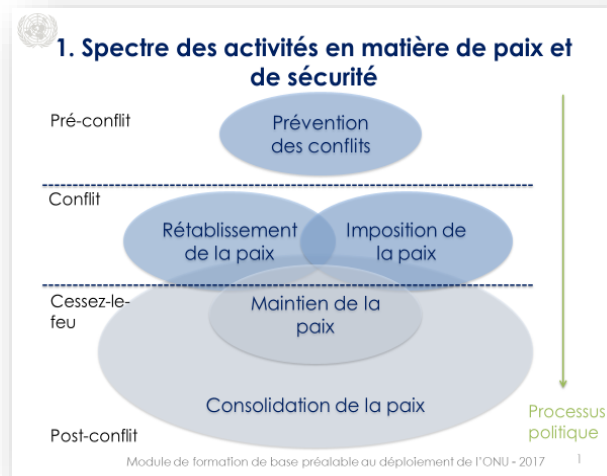
 **Activité de formation 1.2.1**
Image 1



Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017

Le spectre des activités en matière de paix et de sécurité

Diapositive 1



Point à retenir : Les Nations Unies interviennent avant, pendant et après les conflits. Elles prennent des mesures appropriées pour la paix et la sécurité afin :

- d'éviter que des différends ne dégénèrent en conflit violent ;
- de rétablir la paix lorsque le conflit éclate ;
- d'éviter une reprise du conflit ;
- d'établir une paix durable dans les sociétés qui émergent d'un conflit.

La Charte des Nations Unies définit les mesures que peut autoriser le Conseil de sécurité en réponse à des menaces envers la paix, à une rupture de la paix et à des actes d'agression. Le maintien de la paix fait partie de ces mesures, ce même si la Charte n'emploie pas cette expression.

Le spectre des activités en matière de paix et de sécurité comprend les axes suivants :

- **prévention des conflits ;**
- **rétablissement de la paix ;**
- **imposition de la paix ;**
- **maintien de la paix ;**
- **consolidation de la paix.**

Le Conseil de sécurité peut y avoir recours avant, pendant et après un conflit violent.

Ces activités en matière de paix et de sécurité mettent en œuvre des **mesures pacifiques** et des **mesures coercitives**.

Les « mesures coercitives » impliquent le recours à une autorité ou à la force pour obliger un individu ou un groupe à entreprendre une action ou à y mettre fin. Les sanctions, les blocus et l'usage de la **force armée** en dernier recours en sont de bons exemples. Parmi les cinq types d'activités en matière de paix et de sécurité, seuls deux peuvent avoir recours à la force armée : le maintien de la paix et l'imposition de la paix. Les mesures coercitives sont autorisées par le Conseil de sécurité lorsque les mesures pacifiques ont échoué.

Le Conseil de sécurité donne son aval pour les activités en matière de paix et de sécurité, parmi lesquelles le maintien de la paix, par le biais de ses résolutions. Les résolutions du Conseil de sécurité autorisant le déploiement d'une opération de maintien de la paix de l'ONU contiennent un mandat qui est le fondement juridique de toutes les activités entreprises par l'opération de maintien de la paix, notamment l'usage de la force.



Les documents des Nations Unies ainsi que le schéma de la diapositive montrent le « spectre » des activités en matière de paix et de sécurité. Le schéma peut laisser penser qu'elles doivent être mises en place dans un certain ordre. Cependant, elles ne se produisent que rarement de manière séquentielle. Elles ne sont pas toutes adaptées aux circonstances. Encouragez les participants à réfléchir ensemble aux liens entre les différentes activités en matière de paix et de sécurité. Ont-ils une expérience de chaque type d'activité ? Savent-ils ce qui les distingue les unes des autres ? Certaines réponses apparaîtront plus loin dans le cours. Faites-y brièvement référence maintenant et revenez sur ces points plus tard pour renforcer l'apprentissage par le biais de la répétition.

Diapositive 2



The slide features the United Nations logo in the top left corner. The title 'Prévention des conflits' is in green. Below it is a bulleted list: '▪ Avant le conflit' and '▪ Mesures diplomatiques et autres outils destinés à éviter l'apparition d'un conflit violent'. A photograph of a meeting with several people around a table is positioned to the right. At the bottom, the text reads 'Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017' and the number '2'.

Points à retenir : La prévention des conflits a lieu avant le début des conflits ou lorsqu'il existe un risque de rechute. Elle a recours entre autres à des mesures diplomatiques pour éviter que des désaccords et des tensions entre États et au sein des États ne dégénèrent en conflit violent.

Les mesures de prévention des conflits sont des mesures pacifiques. Elles s'adaptent à chaque source de différends ou de tension. Elles peuvent comprendre des négociations, des dialogues, des médiations, des enquêtes sur les sources de désaccord et des mesures de confiance.

Un moyen fréquemment utilisé dans la prévention des conflits est la diplomatie préventive. Il s'agit d'une action diplomatique entreprise aussi en amont que possible qui a pour objet « d'éviter que des différends ne surgissent entre les parties, d'empêcher qu'un différend existant ne se transforme en conflit ouvert et, si un conflit éclate, de faire en sorte qu'il s'étende le moins possible ». L'usage des « bons offices » du Secrétaire général pour lancer un dialogue entre les parties est un autre exemple de diplomatie préventive. Le dialogue peut viser à faire baisser les tensions, exercer une médiation lors d'un désaccord ou résoudre un différend.

Les organes de l'ONU et les membres de la communauté internationale (dont les organisations intergouvernementales régionales) peuvent prendre des mesures de prévention des conflits.

Diapositive 3



The slide features the United Nations logo in the top left corner. The title 'Rétablissement de la paix' is in green. Below it, two bullet points are listed. A photograph of UN peacekeepers in a meeting is positioned to the right of the text. At the bottom, there is a footer with the text 'Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017' and the number '3'.

Rétablissement de la paix

- Le conflit existe
- L'action diplomatique aboutit à un accord entre les parties au conflit



Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017 3

Points à retenir : Le rétablissement de la paix comprend des mesures destinées à gérer les conflits existants. Il implique généralement une action diplomatique visant à obtenir un accord de paix négocié entre les parties au conflit.

Les Nations Unies peuvent jouer un rôle dans la négociation de cet accord de paix. Elles peuvent également aider les négociateurs régionaux en proposant des moyens neutres ou en présidant aux négociations.

Le Conseil de sécurité peut demander au Secrétaire général ou à des organisations régionales d'agir. Le Secrétaire général et les organisations régionales ont eux aussi le pouvoir de lancer des mesures de rétablissement de la paix. Par exemple, le Secrétaire général peut faire usage de ses bons offices pour résoudre un désaccord.



Après avoir mentionné plusieurs fois les organisations régionales, il peut être utile d'en donner quelques exemples aux participants. Demandez-leur quelles organisations pourraient, d'après eux, être impliquées dans ces types d'activités en matière de paix et de sécurité, et soyez prêt à citer des exemples tels que l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE).

Les médiateurs peuvent également être des émissaires, des pays ou des groupes d'États. Des groupes non officiels ou non gouvernementaux peuvent eux aussi entreprendre des mesures de rétablissement de la paix, tout comme des personnalités indépendantes.

Exemple d'initiatives de rétablissement de la paix :

- En 1948, les Nations Unies nomment le comte Folke Bernadotte, diplomate suédois, médiateur des Nations Unies en Palestine afin d'user de « *ses bons offices dans la voie d'un ajustement pacifique de la situation future de la Palestine* » (Résolution de l'Assemblée générale 186, 14 mai 1948)
- En 2006, le Secrétaire général des Nations Unies a nommé Joaquim Chissano, ancien président du Mozambique, envoyé spécial du Secrétaire général dans les zones d'Ouganda touchées par la guérilla de la LRA (Armée de résistance du Seigneur).
- En 2008, le Secrétaire général des Nations Unies et le Président de l'Union africaine (UA) nomment Djibril Yipènè Bassolé, ancien ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, au poste de médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour.

Diapositive 4



The slide features the UN logo in the top left corner. The title 'Imposition de la paix' is in green. Below it is a bulleted list with four items. To the right of the list is a photograph of two UN peacekeepers in blue helmets and uniforms standing in a rural, mountainous area. At the bottom of the slide, there is a small caption and the number '4'.

Imposition de la paix

- Le conflit existe
- Mesures coercitives telles que des sanctions ou des blocus
- Forces armées uniquement avec l'aval du Conseil de sécurité
- Validation par le Conseil de sécurité sans consentement des parties au conflit

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017 4

Points à retenir : L'imposition de la paix comprend des mesures destinées à gérer les conflits existants. Elle peut comprendre des mesures coercitives telles que des sanctions ou des blocus. Le Conseil de sécurité peut autoriser l'usage de la force armée en dernier recours.

Le recours à la force ou aux « mesures coercitives » ne peut être engagé qu'avec l'autorisation du Conseil de sécurité, dans une résolution. Cette autorisation n'est généralement donnée que lorsque toutes les autres mesures ont échoué.

Le Conseil de sécurité peut autoriser des interventions d'imposition de la paix sans le consentement des parties au conflit. Il peut envisager d'entreprendre ces mesures à des fins humanitaires, pour protéger les civils ou dans le cas où le conflit représente une menace pour la paix et la sécurité internationales.

L'imposition de la paix diffère du maintien de la paix car elle peut se faire en l'absence de processus de paix ou de consentement des parties belligérantes. Le chapitre VII de la Charte des Nations Unies définit le fondement juridique de ces interventions.

Généralement, les Nations Unies ne réalisent pas elles-mêmes les interventions d'imposition de la paix. Le Conseil de sécurité peut avoir recours à des organisations régionales pour les exécuter, au titre du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Les organisations régionales n'entreprennent des interventions d'imposition de la paix que sur autorisation du Conseil de sécurité.

Des organisations régionales ou des coalitions exécutent un nombre croissant d'opérations d'imposition de la paix. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union européenne (UE) et l'Union africaine (UA) en sont trois exemples. Ces partenariats permettent à la communauté internationale de réagir plus rapidement et plus efficacement à des conflits violents.

Le Conseil de sécurité autorise les interventions d'imposition de la paix par une organisation régionale avant ou pendant le déploiement d'une opération des Nations Unies.

Exemples d'interventions d'imposition de la paix réalisées par des organisations régionales et des coalitions sous statut de partenaire des Nations Unies :

- Le Conseil de sécurité a adopté en 1999 la résolution 1244. Celle-ci autorisait la KFOR, Force internationale de sécurité au Kosovo, dirigée par l'OTAN, à rétablir la sécurité au Kosovo. Le Conseil a également mis en place une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Le travail de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) s'articulait autour de trois axes : administration du territoire, respect de l'état de droit et création d'institutions démocratiques autonomes.
- Le Conseil de sécurité a autorisé l'intervention d'une coalition internationale en 2001 en Afghanistan. La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) y a maintenu une présence militaire. Les Nations Unies ont également mis en place la MANUA, Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, chargée d'un rôle de soutien auprès du gouvernement de transition.
- En 2007, le Conseil de sécurité a autorisé l'UE à déployer des forces militaires pendant un an auprès de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). En 2009, la force militaire européenne a fait place à une force militaire des Nations Unies placée sous l'autorité de la MINURCAT.
- En Somalie, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est déployée depuis 2007 ; c'est une mission d'imposition de la paix autorisée par l'UA et les Nations Unies. L'AMISOM est déployée aux côtés de la mission politique spéciale des Nations Unies (MPS), de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) menée par le DAP, ainsi que de l'opération de soutien de terrain, le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM (UNSOA), menée par le DAM. En 2015, l'UNSOA a pris le nom de BANUS (Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie).
- La résolution 1973 du Conseil de sécurité, adoptée en 2011, a établi une zone d'exclusion aérienne dans l'espace aérien libyen. Elle autorise les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils menacés d'une attaque. Ils peuvent agir de manière indépendante, ou bien par l'entremise d'organisations régionales ou d'accords.
- En République centrafricaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la France ont déployé des forces armées avant l'autorisation d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies. La Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), dirigée par l'UA, a repris la mission de la CEEAC pour la consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX). En septembre 2014, la MISCA a été rebaptisée Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).



Attirez l'attention des participants sur des exemples de coopération entre les Nations Unies et d'autres organisations. Revenez sur certains exemples. Rappelez aux participants que les dispositions mises en place pour résoudre les conflits violents sont aussi complexes que les raisons de ces conflits. Encouragez-les à ne pas se laisser intimider par le nombre d'acteurs, de noms ou d'acronymes. Chaque cas est différent. Ils recevront des informations sur les partenaires qui les concernent au moment de leur déploiement.

Diapositive 5

A presentation slide with a white background and a light blue border. In the top left corner is the United Nations logo. The title 'Maintenance de la paix' is in green. Below it are three bullet points in blue. At the bottom right is a photograph of a UN peacekeeper in a blue helmet and vest. At the bottom left, there is small text: 'Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017'. At the bottom right, there is a small number '5'.

Maintenance de la paix

- Préserve la paix à l'issue d'un conflit.
- Met en œuvre un accord de paix
- Validation par le Conseil de sécurité avec le consentement des parties au conflit

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017 5

Points à retenir : Le maintien de la paix a généralement lieu à l'issue du conflit. Le maintien de la paix est une mesure destinée à préserver la paix et à mettre en œuvre les accords de paix. Pour déployer des opérations de maintien de la paix :

1. Les principales parties au conflit doivent s'être engagées à respecter un cessez-le-feu ou un processus de paix.
2. Elles doivent également accepter ou « consentir » de travailler avec l'ONU pour établir les fondations d'une paix durable.

Le maintien de la paix a évolué : d'une approche traditionnelle, on est passé à une approche multidimensionnelle. Le **modèle traditionnel** est principalement militaire. Il implique le respect des cessez-le-feu et la séparation des forces après des guerres entre États (conflits internationaux). Le **modèle multidimensionnel** fait appel à une combinaison de moyens militaires, civils et policiers. Il aide à la mise en œuvre d'un accord de paix complet après qu'un conflit a eu lieu au sein d'un pays (conflit intranational).

Récemment, des missions de maintien de la paix ont été déployées dans des conflits dans lesquels il n'existe pas d'accord de paix. Dans ce cas, les missions de maintien de la paix œuvrent à apporter une certaine stabilité au pays considéré tout en offrant un appui au processus qui aboutira à un accord et/ou un processus de paix.

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU viennent également en aide aux pays qui sortent d'un conflit afin de bâtir une paix durable sur le long terme. Les unités civiles et de police aident le pays à étoffer sa capacité à assurer la sécurité de ses citoyens dans un état de droit, à gouverner efficacement et à renforcer la cohésion et la paix au sein de la société. Ainsi les opérations de maintien de la paix contribuent aux premiers stades de la consolidation de la paix.



Pour renforcer la continuité des apprentissages, il peut être utile de rappeler aux participants les différents organes du système des Nations Unies présentés pendant le cours 1.1. Après un conflit, afin de « reconstruire en mieux », les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies peuvent également être des partenaires actifs.

Il existe actuellement des opérations de maintien de la paix de deux types : des opérations d'observation traditionnelles et des missions multidimensionnelles. Les chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies définissent le fondement juridique de ces interventions.

Exemple de missions traditionnelles de maintien de la paix des Nations Unies impliquant le respect d'un cessez-le-feu et la séparation des forces :

- Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)
- Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)
- Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)
- Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)
- Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)
- Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS)

Exemples de missions multidimensionnelles de maintien de la paix impliquant la coopération d'unités militaires, civiles et de police avec les pays hôtes :

- Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)
- Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)
- Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)
- Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)
- Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)
- Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)
- Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)



La différence entre les modèles traditionnel et multidimensionnel sera abordée de manière plus approfondie dans la suite de ce cours. Nous évoquerons les différents personnels impliqués dans les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix au cours 1.7.

Maintien de la paix musclé

Dans le cadre de leur mandat, les opérations de maintien de la paix de l'ONU peuvent utiliser la force, et ce au niveau du terrain. Dans ce cas, on dit que l'ONU effectue un « maintien de la paix musclé ».

« Musclé » signifie fort, puissant et capable de répondre aux défis. Pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU, cela signifie que les forces sur place peuvent « utiliser tous les moyens disponibles ».

Les opérations de maintien de la paix musclé sont déployées :

- **avec le consentement des autorités du pays hôte ou des principales parties au conflit ;**
- **avec un mandat fort quant à l'usage de la force.**

L'usage de la force peut être nécessaire pour décourager les auteurs de trouble et pour assurer la mise en œuvre de l'accord de paix. Il doit être autorisé par le Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité a par le passé autorisé des mandats musclés :

- pour décourager des tentatives d'interrompre le processus politique par la force ;
- pour protéger des civils menacés dans leur intégrité physique de manière imminente ;
- pour aider les autorités nationales à maintenir l'état de droit.

En utilisant activement la force pour défendre leur mandat, les opérations de maintien de la paix de l'ONU améliorent la sécurité et établissent des conditions favorables à la consolidation de la paix à long terme.

Exemples d'opérations de maintien de la paix de l'ONU dotées de mandats musclés :

- **La MONUSCO et la « brigade d'intervention » :** Le Conseil de sécurité a validé la création d'une force de combat « offensive » afin d'exécuter des opérations ciblées visant à « neutraliser et désarmer » le célèbre Mouvement du 23 mars (M23), d'autres rebelles congolais ainsi que des groupes armés étrangers dans l'Est de la République démocratique du Congo. Il a chargé cette nouvelle brigade de mener, soit de manière unilatérale soit conjointement avec les forces armées congolaises, « des offensives ciblées et énergiques, en faisant preuve d'une grande mobilité et adaptabilité » afin de perturber les activités de ces groupes.
- **MINUSMA :** Le Conseil de sécurité a validé des règles d'engagement musclées et autorisé le recours à tous les moyens nécessaires afin de répondre aux menaces à la mise en œuvre du mandat de la MINUSMA. Cela inclut la protection des civils sous menace imminente de violences physiques et la protection du personnel de l'ONU face aux menaces résiduelles, ce dans le cadre des capacités de la MINUSMA et de ses zones de déploiement. Cela inclut également une conduite des opérations autonome ou en coopération avec les forces de défense et de sécurité maliennes.

Diapositive 6



Imposition de la paix ou maintien de la paix musclé ?

Imposition de la paix	Maintien de la paix musclé
<ul style="list-style-type: none">▪ Au niveau international▪ Sans consentement des parties au conflit▪ Sanctions, blocus ou force armée	<ul style="list-style-type: none">▪ Au niveau du terrain▪ Avec le consentement des parties au conflit▪ Force armée

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017 6

Points à retenir : L'« imposition de la paix » et le « maintien de la paix musclé » impliquent tous les deux le recours à la force mais ce sont deux démarches différentes. Ils emploient la force à différents niveaux, exigent différents prérequis quant au consentement des parties et utilisent la force de manière différente.

Les lignes de démarcation entre ces deux termes sont peut-être floues mais **il existe des différences** importantes.

- L'imposition de la paix implique l'usage de la force au niveau international (appliquée sur le plan international, c'est-à-dire dans le pays hôte et hors de celui-ci, par d'autres pays, organisations régionales ou par la communauté internationale en général) et **sans le consentement** des parties au conflit. La « force » peut comprendre des sanctions, des blocus ou l'emploi de forces armées en dernier recours.
- Le maintien de la paix musclé implique l'emploi de la force **UNIQUEMENT** au niveau du terrain (dans le pays hôte par l'opération de maintien de la paix de l'ONU) et exige le **consentement** du pays hôte et/ou des principales parties au conflit. Le mot « force » se rapporte ici aux forces armées.

Le recours à la force armée ou à toute autre « mesure coercitive » ne peut être engagé qu'avec l'autorisation du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité doit autoriser l'usage de la force pour l'imposition de la paix et le maintien de la paix musclé.



Expliquez aux participants que nous reviendrons sur l'usage de la force plus en détail dans les cours suivants.

Diapositive 7

A presentation slide with a white background and a grey border. In the top left corner is the United Nations logo. The title 'Consolidation de la paix' is in green. Below it is a bulleted list with two items. To the right of the text is a photograph of a group of people, some in green shirts, standing around a yellow cart filled with supplies. At the bottom left, there is small text: 'Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017'. At the bottom right is the number '7'.

Consolidation de la paix

- Au lendemain du conflit
- Processus à long terme qui crée les conditions d'une paix durable et vise les causes profondes du conflit

Modèle de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017 7

Points à retenir : La consolidation de la paix intervient au lendemain d'un conflit. Il s'agit d'un processus complexe et de long terme visant à créer les conditions nécessaires à une paix durable en traitant les causes profondes d'un conflit violent.

La consolidation de la paix fait appel à des mesures visant à réduire le risque de rechute.

Elle traite les grands problèmes qui affectent le bon fonctionnement de l'État et de la société. Elle vise à améliorer la capacité de l'État à gouverner en renforçant à tous les niveaux la capacité nationale à gérer les conflits et à créer les bases d'une paix et d'un développement durables.

Voici quelques exemples d'activités de consolidation de la paix :

- aide à la réforme du secteur de la sécurité ;
- aide à la reconstruction du système judiciaire et pénitentiaire ;
- soutien aux institutions nationales de défense des droits de l'homme.

La consolidation de la paix fait appel à l'expertise de plusieurs organes de l'ONU. Elle exige un partenariat actif avec les institutions spécialisées, fonds et programmes de l'ONU, qui apportent une perspective de développement à long terme.

Les missions politiques spéciales (MPS) menées par le DAP mènent à bien des stratégies complètes de consolidation de la paix. Elles harmonisent la présence des Nations Unies au sein d'une démarche cohérente d'institutionnalisation de la paix. Cela comprend l'équipe de pays de l'ONU, constituée de l'ensemble des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies présents dans le pays.

La Commission de consolidation de la paix (CCP) contribue à rassembler les ressources. Elle dispense des conseils sur les stratégies intégrées de consolidation de la paix et le retour à la normale. Elle réunit également autour d'une même table les acteurs de ces stratégies, nationaux comme internationaux, tels que les institutions financières internationales, les bailleurs de fonds, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations de la société civile. Les acteurs nationaux se trouvent au cœur de la consolidation de la paix.

Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix aide et soutient la CCP au moyen de conseils stratégiques et d'orientations politiques. Ce bureau gère également le [Fonds pour la consolidation de la paix](#) (FCP) et coordonne l'action des institutions spécialisées de l'ONU dans leurs démarches de consolidation de la paix.

L'architecture des dispositifs de consolidation de la paix reflète la reconnaissance croissante, de la part de la communauté internationale, des liens entre rétablissement de la paix, maintien de la paix et consolidation de la paix.

Voici quelques exemples de MPS impliquées dans la consolidation de la paix à l'heure actuelle ou dans le passé :

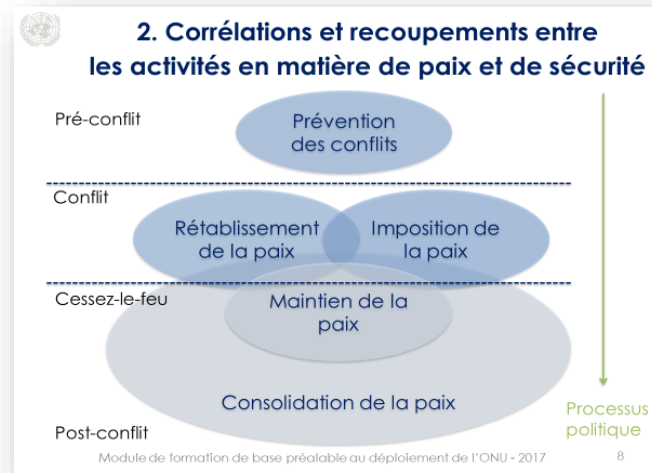
- BNUB, Bureau des Nations Unies au Burundi
- BINUCA, Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
- BINUGBIS, Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
- BINUCSIL, Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

Corrélations et recouvrements entre les activités en matière de paix et de sécurité



Rappelez aux participants que les Nations Unies interviennent avant, pendant et après les conflits en menant les activités appropriées en matière de paix et de sécurité.

Diapositive 8



Points à retenir : Il n'existe pas de séquence ou d'ordre prédéfini pour les activités en matière de paix et de sécurité. Le Conseil de sécurité recourt souvent à différents outils en même temps. Le maintien de la paix est un outil parmi d'autres.

La prévention des conflits, le rétablissement de la paix, l'imposition de la paix et la consolidation de la paix sont tous liés au maintien de la paix. Tous ces outils font partie de la stratégie au sens large du Conseil de sécurité pour résoudre les conflits.

La prévention des conflits, le rétablissement de la paix et l'imposition de la paix, lorsqu'ils sont utilisés, le sont généralement avant le maintien de la paix, lorsqu'il n'y a pas encore de « paix à maintenir ».

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées à l'appui de l'application d'un cessez-le-feu ou d'un accord de paix. **Les opérations de maintien de la paix peuvent également jouer un rôle actif dans les démarches de rétablissement de la paix et dans les premiers stades de la consolidation de la paix.**

Dans son rapport de 2011, la Banque mondiale a montré que 90 % des guerres civiles de la dernière décennie se sont produites dans des pays qui avaient déjà connu une guerre civile dans les trente années précédentes. **Les opérations de maintien de la paix peuvent**

jouer un rôle important dans l'alerte précoce des conflits potentiels car elles sont en mesure de percevoir les premiers indices d'une crise ou d'une situation d'instabilité.

Elles jouent également un rôle clé dans la prévention des conflits. Elles peuvent faire avancer les objectifs politiques dans le cadre d'un processus de paix. **Elles peuvent établir les fondations de la consolidation à long terme des institutions et éviter une reprise du conflit.** Voici trois exemples de mesures de maintien de la paix pour la consolidation à long terme des institutions et pour la prévention des conflits :

- assistance électorale ;
- soutien à la réforme de la sécurité et de la justice ;
- désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants.

Les opérations de maintien de la paix peuvent également jouer un rôle clé dans l'imposition de la paix. Dans certains cas, elles sont mandatées pour coopérer avec les groupes d'experts qui suivent les sanctions du Conseil de sécurité ou chargées de suivre des mesures de sanctions telles que des embargos sur les armes.

Activité de formation

1.2.2

Interventions de l'ONU en cas de conflit

MÉTHODE

Étude de cas, discussion

OBJECTIF

Approfondir la connaissance des activités en matière de paix et de sécurité menées par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

DURÉE

10 minutes

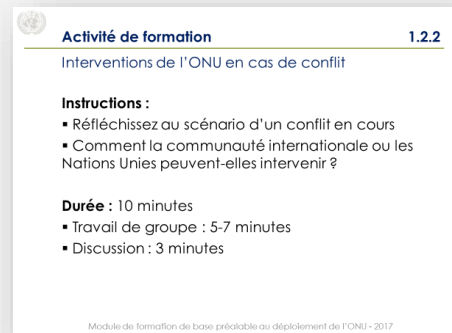
- Travail de groupe : 5-7 minutes
- Discussion : 3 minutes

INSTRUCTIONS

- Réfléchissez au scénario d'un conflit en cours de déroulement
- Comment la communauté internationale ou les Nations Unies peuvent-elles intervenir ?

RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation
- Études de cas
- Notes sur les études de cas

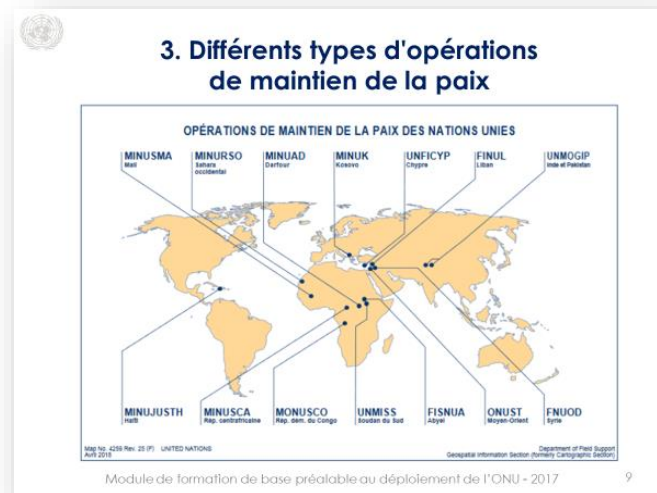


Différents types d'opérations de maintien de la paix



Télécharger la dernière version de la carte mondiale des opérations de maintien de la paix menées par le DOMP.

Diapositive 9



Points à retenir : Le maintien de la paix doit rester souple pour être en mesure de répondre aux évolutions du conflit et aux menaces émergentes contre la paix et la sécurité internationales. Devant les mutations des conflits, le Conseil de sécurité a réagi en élargissant nettement la nature des opérations de maintien de la paix.

Lorsque les Nations Unies se sont pour la première fois occupées de maintien de la paix, en 1948, elles travaillaient sur des conflits internationaux. Ceux-ci concernaient principalement des litiges frontaliers ou des différends territoriaux.

Depuis la fin de la guerre froide, vers la fin du siècle dernier, le Conseil de sécurité se préoccupe de plus en plus des conflits internes tels que des guerres civiles qui sont des menaces pour la paix et la sécurité internationales (conflits intranationaux), par exemple lorsque des civils sont menacés de violences physiques, en cas de souffrance massive ou de déplacements de populations et lorsque des conflits débordent sur des États voisins.

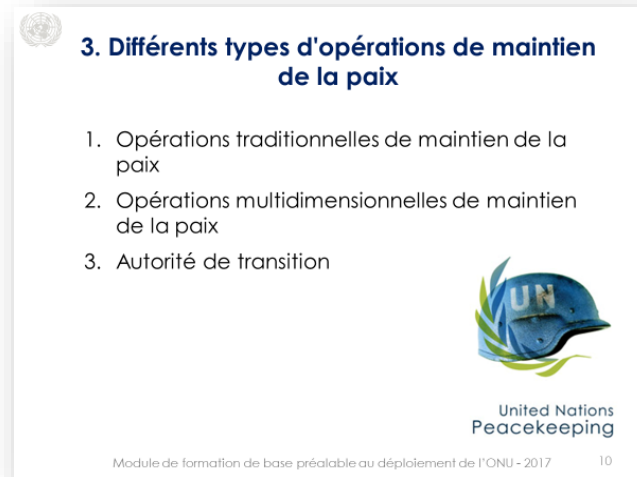


Le paragraphe qui précède contient la première référence à la guerre froide ; d'autres suivront. Selon l'âge et l'expérience des participants, il sera peut-être opportun de leur rappeler ce que fut la guerre froide. Lorsque vous direz que les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix sont de plus en plus fréquentes depuis le début des années 1990, demandez aux participants s'ils savent ce qu'était la guerre froide et combien de temps elle a duré. Recherchez quelques informations de fond sur la guerre froide pour être prêt à apporter des clarifications avant d'avancer dans le cours.

La nature des conflits a changé. Désormais, ils se caractérisent par :

- une lutte interne (conflit intranational) avec différents acteurs armés et une grande diversité d'armes ;
- des parties au conflit plus nombreuses : chefs de guerre rivaux, chefs de factions, forces paramilitaires, voire groupes criminels organisés ;
- l'usage de tactiques asymétriques : guérilla, terrorisme ;
- un nombre croissant de civils délibérément pris pour cibles de violences ;
- l'effondrement ou le déclin des structures de l'État, qui empêchent le gouvernement de défendre ses citoyens ou de répondre à leurs besoins les plus élémentaires ;
- des crises humanitaires et des violations des droits de l'homme ;
- des tensions extérieures telles qu'un conflit transfrontalier, des activités criminelles internationales ou le terrorisme.

Diapositive 10



3. Différents types d'opérations de maintien de la paix

1. Opérations traditionnelles de maintien de la paix
2. Opérations multidimensionnelles de maintien de la paix
3. Autorité de transition

United Nations
Peacekeeping

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017 10

Points à retenir : Pour répondre aux différents types de conflits et aux mutations des environnements politiques, il existe trois grands types d'opérations de maintien de la paix :

- opérations traditionnelles de maintien de la paix ;
- opérations multidimensionnelles de maintien de la paix ;
- autorité de transition.

Chaque type d'opérations possède des missions différentes précisées dans le mandat du Conseil de sécurité.

Un autre type de **missions de terrain**, les MPS, peut entrer en jeu dans la prévention des conflits, le rétablissement de la paix ou la consolidation de la paix.



les MPS ont été présentées dans le cours 1.1 . Rappelez aux participants de quoi il s'agit et le rôle de chef de file assigné au DAP dans ce cadre. Dans les opérations de maintien de la paix, ce rôle est en général joué par le DOMP et le DAM.

Diapositive 11



Opérations de maintien de la paix traditionnelles ou multidimensionnelles ?

Opérations traditionnelles	Opérations multidimensionnelles
<ul style="list-style-type: none">▪ Missions militaires▪ Personnel militaire▪ Aucun rôle direct dans les démarches politiques	<ul style="list-style-type: none">▪ Missions diverses▪ Personnel militaire, civil et de police▪ Rôle direct dans les démarches politiques

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017 11

Point à retenir : Les opérations de maintien de la paix « traditionnelles » et « multidimensionnelles » diffèrent par leur mandat, leur personnel et leur rôle dans les démarches politiques en vue de parvenir à une paix durable.

Opérations de maintien de la paix traditionnelles

Le maintien de la paix traditionnel est une mesure temporaire destinée à aider à la gestion du conflit. Il crée des conditions plus sûres qui permettent à d'autres d'œuvrer au rétablissement de la paix.

Les opérations traditionnelles de maintien de la paix sont la forme originelle du maintien de la paix par l'ONU. Ce modèle est principalement militaire : respect des cessez-le-feu et séparation des forces. Il a été utilisé pour la première fois durant la guerre froide.

Les opérations traditionnelles de maintien de la paix sont de nature militaire. Elles peuvent comprendre les éléments suivants :

- observation, suivi et comptes-rendus, usage de postes fixes, de patrouilles, de survols ou d'autres moyens techniques (avec l'accord des parties) ;
- supervision du cessez-le-feu et soutien aux mécanismes de vérification ;
- interposition ou rôle tampon et mesures de confiance.

Les opérations traditionnelles ne jouent généralement pas de rôle direct dans les démarches politiques visant à résoudre le conflit. Elles sont déployées comme mesures provisoires pour :

- participer à la gestion du conflit ;
- créer les conditions de négociation d'un accord durable.

Ce sont d'autres acteurs qui travaillent sur les solutions politiques de long terme, comme les diplomates, les organisations régionales ou les envoyés spéciaux de l'ONU. Leur succès permet à l'opération de maintien de la paix de se retirer. Cependant, trouver des solutions durables peut prendre des dizaines d'années, ce qui implique que les opérations traditionnelles doivent rester en place durant cette période.

Ces opérations n'exercent pas de fonctions relevant de l'État. Elles ne s'impliquent pas non plus dans la gouvernance ou dans des activités de renforcement de capacités.

Les opérations traditionnelles de maintien de la paix ont les caractéristiques suivantes :

- **originellement conçues pour des conflits internationaux ;**
- **présence internationale légèrement armée ;**
- **rôle de tampon entre les parties ;**
- **attributions principalement militaires.**

Les missions traditionnelles de maintien de la paix peuvent être dirigées par des militaires car elles se composent principalement de personnel militaire.

Exemples d'opérations traditionnelles de maintien de la paix

- Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)
- Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)
- Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)
- Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) au Golan (Syrie)
- Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)
- Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS)

Opérations multidimensionnelles de maintien de la paix

Les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix sont généralement déployées dans des environnements dangereux et instables à la suite de conflits intranationaux violents. Un accord de paix doit déjà être en place, même s'il est fragile. Les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix travaillent sur deux grandes priorités :

1. stabilisation et sécurisation de l'environnement ;
2. dans le même temps, aide aux autorités nationales et aux parties pour mettre en œuvre l'accord de paix

Depuis la fin de la guerre froide, au début des années 1990, les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix sont de plus en plus fréquentes.

Elles peuvent comprendre les éléments suivants :

- mise en œuvre d'un accord de paix global ;
- désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants ;
- assistance électorale ;
- état de droit ;
- suivi des droits de l'homme ;
- réforme du secteur de la sécurité.

Les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix jouent généralement un rôle direct dans les démarches politiques visant à résoudre le conflit. Elles diffèrent en cela des opérations traditionnelles de maintien de la paix.

Les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix sont généralement plus impliquées dans le *rétablissement de la paix* que dans le *maintien de la paix* traditionnel. Le Conseil de sécurité charge souvent des opérations multidimensionnelles de proposer des « bons offices » ou de promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale.

Les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix jouent un rôle important dans les stades précoces du *rétablissement de la paix*. Elles s'appuient sur une combinaison de composantes militaires, policières et civiles. Toutes ces composantes jouent un rôle dans la mise en œuvre d'un accord de paix global par leur soutien :

- au développement d'institutions d'État effectives et légitimes à gouverner et faire appliquer l'état de droit, notamment par des élections ;
- à la capacité de l'État à assurer la sécurité de ses citoyens tout en respectant pleinement les droits de l'homme grâce à une réforme du secteur de la sécurité.

Ces opérations créent un cadre de coordination pour le travail des Nations Unies et des autres acteurs internationaux sur les priorités nationales du pays hôte.



Expliquez aux participants que dans la pratique la coordination est souvent difficile à cause du grand nombre d'acteurs des Nations Unies et internationaux. C'est pourquoi le personnel de maintien de la paix doit savoir ce que font les autres acteurs et comment ils coopèrent avec l'opération de maintien de la paix de l'ONU. Les cours 1.7 et 1.8 reviendront sur les différents acteurs intervenant lors d'une mission de maintien de la paix et expliqueront comment ils peuvent se soutenir les uns les autres.

Les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix ont les caractéristiques suivantes :

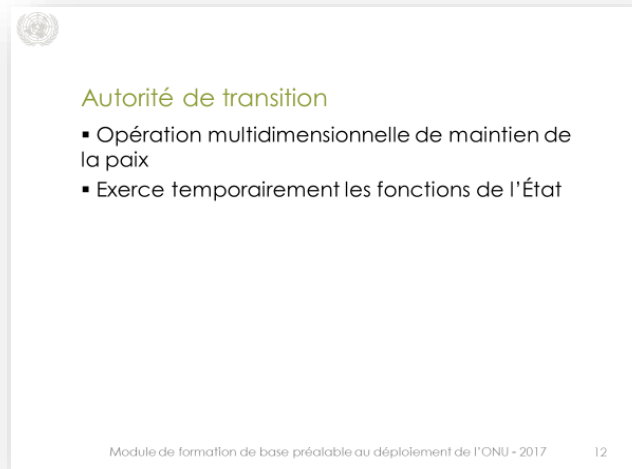
- **mandats variés ;**
- **combinaison de composantes militaires, policières et civiles ;**
- **forte complexité.**

Les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix sont dirigées par des civils.

Exemples de missions multidimensionnelles de maintien de la paix :

- Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)
- Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)
- Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)
- Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)
- Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)
- Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)
- Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)

Diapositive 12



Point à retenir : Une autorité de transition est elle aussi un type d'opération multidimensionnelle de maintien de la paix visant à exercer temporairement les missions d'un État.

Dans de très rares circonstances, le Conseil de sécurité a pu autoriser des opérations multidimensionnelles de maintien de la paix à **prendre temporairement la responsabilité des fonctions législatives et administratives de l'État.**

Cette mesure, lorsqu'elle est requise, sert à résoudre des questions liées à la souveraineté ou à l'autorité de l'État. Elle peut comprendre :

- l'aide au transfert d'autorité d'une entité souveraine à une autre ;
- l'établissement d'une administration transitoire jusqu'à ce que les questions de souveraineté soient tout à fait résolues.

Une autorité de transition peut également être établie pour aider l'État à mettre en place des structures administratives qui n'existaient pas précédemment.

Exemples :

- Groupe d'assistance des Nations Unies à la Namibie pour la période de transition (GANUPT), de 1989 à 1990
- Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (UNTAC) de mars 1992 à septembre 1993
- Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) d'octobre 1999 à mai 2002
- Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), créée en juin 1999

Missions politiques spéciales



Télécharger la dernière version de la carte mondiale des MPS menées par le DAP.

Diapositive 13



Points à retenir : Les Nations Unies peuvent aussi choisir de déployer une mission politique spéciale (MPS), dirigée par le DAP. Les MPS ne sont pas des opérations de maintien de la paix. Elles jouent un rôle dans la prévention des conflits, le rétablissement de la paix, la consolidation de la paix, voire dans l'imposition de la paix.

Les missions de terrain des MPS sont très variées par leur nature, leur mandat et leur durée.

Il existe plusieurs types de MPS :

- missions de terrain politiques ;
- envoyés spéciaux ;
- groupes d'experts pour le suivi des sanctions du Conseil de sécurité.

Elles ne font appel qu'à peu ou pas de personnels en tenue.

Du fait qu'elles interviennent dans la prévention des conflits, le rétablissement, la consolidation et l'imposition de la paix, les MPS peuvent être déployées avant, pendant ou après des opérations de maintien de la paix.

Exemples de MPS présentes et passées :

Missions de terrain

- MANUSOM, Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
- MANUA, Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
- MANUI, Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
- BNUB, Bureau des Nations Unies au Burundi
- BINUCA, Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
- BINUGBIS, Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
- BINUCSIL, Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
- BRENAC, Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
- UNOWA, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
- MANUL, Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Envoyés spéciaux

- Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental
- Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel
- Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

Groupes d'experts

Les groupes d'experts effectuent un suivi des sanctions du Conseil de sécurité par le biais de rapports périodiques. Ils peuvent recommander une sanction telle qu'une interdiction de voyager ou le gel d'avoirs. Ils établissent également des rapports concernant les violations des sanctions existantes.

Exemples de MPS lancées parallèlement à d'autres opérations de paix :

- L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo a été dépêché dans ce pays parallèlement à une opération de maintien de la paix (autorité de transition).
- Au Burundi et en Sierra Leone, des MPS de terrain impliquées dans la consolidation de la paix ont pris le relais des opérations de maintien de la paix de l'ONU.
- En RCA, la mission de terrain nommée Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) a fini par être intégrée à l'opération de maintien de la paix, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), mise en place du fait de l'évolution de la situation sur le terrain.
- La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) sont trois exemples de missions de terrain dans lesquelles les fonctions militaires et policières sont prises en charge par des alliances régionales, autorisées par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VIII.
- Les opérations de maintien de la paix et les MPS de terrain sont souvent mandatées pour coopérer avec des groupes d'experts. D'autres missions de maintien de la paix telles que la MINUL, l'ONUCI et la MONUSCO ont aussi pu être chargées du suivi de mesures de sanctions telles que des embargos sur les armes.

Activité de formation

1.2.3

Opérations de maintien de la paix traditionnelles ou multidimensionnelles ?

MÉTHODE

Scénarios, questions

OBJECTIF

Approfondir la compréhension des opérations de maintien de la paix traditionnelles et multidimensionnelles

DURÉE

Option courte : 5 minutes

- Discussion : 3 minutes
- Conclusion : 2 minutes

Option longue : 60 minutes

- Lecture préalable : 15 minutes
- Présentation de l'activité : 10 minutes
- Discussion en binômes ou en petits groupes : 15 minutes
- Discussion en grands groupes : 20 minutes

INSTRUCTIONS

- Réfléchissez à différentes missions de maintien de la paix de l'ONU
- De quel type de mission s'agit-il ?

RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation
- Études de cas

Activité de formation 1.2.3

Opérations de maintien de la paix traditionnelles ou multidimensionnelles ?

Instructions :

- Réfléchissez à différentes missions de maintien de la paix de l'ONU
- De quel type s'agit-il ?

Durée : 5 minutes

- Discussion : 3 minutes
- Conclusion : 2 minutes

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU - 2017

Résumé

La prévention des conflits, le rétablissement de la paix, l'imposition de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont des outils qui peuvent être utilisés avant, pendant ou après un conflit violent.

- Il existe cinq types d'activités en matière de paix et de sécurité : prévention des conflits, rétablissement de la paix, imposition de la paix, maintien de la paix et consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité peut les employer avant, pendant et après un conflit violent.
- La prévention des conflits a lieu avant le début d'un conflit ou lorsqu'il existe un risque de rechute. Elle a recours à des mesures diplomatiques ainsi qu'à d'autres outils pour éviter que des désaccords et des tensions entre États et au sein des États ne dégénèrent en conflit violent.
- Le rétablissement de la paix comprend des mesures destinées à gérer les conflits existants. Il implique généralement une action diplomatique visant à obtenir un accord de paix négocié entre les parties au conflit.
- L'imposition de la paix comprend des mesures destinées à gérer les conflits existants. Elle fait appel à la force : sanctions, blocus, ou bien force armée en dernier recours.
- Le maintien de la paix intervient généralement à l'issue du conflit. Il s'agit d'une mesure destinée à « maintenir » ou préserver la paix et à mettre en œuvre les accords de paix.
- La consolidation de la paix intervient au lendemain d'un conflit. Il s'agit d'un processus complexe et de long terme visant à créer les conditions nécessaires à une paix durable en traitant les causes profondes du conflit.
- Les activités en matière de paix et de sécurité emploient des **mesures pacifiques** et des **mesures coercitives**. Le maintien de la paix et l'imposition de la paix font appel à des mesures coercitives, c'est-à-dire qui utilisent la force.

(suite)

L'imposition de la paix et le « maintien de la paix musclé » emploient la force à différents niveaux, présentent différents prérequis quant au consentement des parties et utilisent la force de manière différente.

- L'« imposition de la paix » et le « maintien de la paix musclé » impliquent tous les deux le recours à la force mais ce sont deux démarches différentes.
 - L'imposition de la paix implique l'usage de la force au niveau international (appliquée sur le plan international, c'est-à-dire dans le pays hôte et hors de celui-ci, par d'autres pays, organisations régionales ou par la communauté internationale en général) et sans le consentement des parties au conflit. La « force » peut comprendre des sanctions, des blocus ou l'emploi de forces armées en dernier recours.
 - Le maintien de la paix musclé implique l'emploi de la force UNIQUEMENT au niveau du terrain (dans le pays hôte par l'opération de maintien de la paix de l'ONU) et exige le consentement du pays hôte et/ou des principales parties au conflit. Le mot « force » se rapporte ici aux forces armées.

Les opérations de maintien de la paix traditionnelles et multidimensionnelles diffèrent par leur mandat, leur personnel et leur rôle dans les démarches politiques en vue de parvenir à une paix durable.

- Les opérations traditionnelles de maintien de la paix ont les caractéristiques suivantes :
 - Originellement conçues pour des guerres entre pays (conflits internationaux)
 - Créent des conditions plus sûres en jouant un rôle tampon entre les parties au conflit, ce qui implique le respect des cessez-le-feu et la séparation des forces
 - Missions principalement militaires avec une présence internationale faiblement armée ; personnel principalement militaire
 - Peuvent être dirigées par des militaires
 - Ne jouent généralement pas un rôle direct dans les démarches politiques visant à résoudre le conflit, mais créent les conditions de sécurité nécessaires pour que d'autres acteurs puissent parvenir à rétablir la paix.
 - N'exercent pas de fonctions relevant de l'État et ne s'engagent pas dans la gouvernance ou dans des activités de renforcement de capacités.

- Les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix ont les caractéristiques suivantes :

(suite)

- Généralement déployées dans des environnements dangereux et instables à l'issue d'un conflit violent intranational
- Stabilisation et sécurisation de l'environnement, tout en soutenant la mise en œuvre de l'accord de paix
- Mandats variés et forte complexité ; exigent donc le recours à des personnels militaires, civils et policiers
- Dirigées par des civils
- Jouent généralement un rôle direct dans les démarches politiques visant à résoudre le conflit, souvent plus impliquées dans le *rétablissement de la paix* et avec un rôle important dans les premiers stades de la *consolidation de la paix*.
- Soutiennent les missions de l'État et s'engagent dans la gouvernance ou dans des activités de renforcement de capacités.
- Les autorités de transition sont elles aussi un type d'opération multidimensionnelle de maintien de la paix visant à exercer temporairement les missions d'un État.

Le Conseil de sécurité autorise les activités en matière de paix et de sécurité

- Le Conseil de sécurité autorise les activités en matière de paix et de sécurité par le biais de ses résolutions. Les résolutions du Conseil de sécurité contiennent les mandats qui autorisent le déploiement des opérations de maintien de la paix.
- Le recours à la force armée ou à toute autre « mesure coercitive » ne peut être engagé qu'avec l'autorisation du Conseil de sécurité.

Évaluation

Remarque : On trouvera ci-dessous des exemples de questions permettant d'évaluer les connaissances acquises dans le cadre de ce cours.

L'instructeur peut faire son choix entre différents types de questions (voir les options), tels que :

- 1) oui ou non
- 2) phrases à compléter
- 3) questions à choix multiple
- 4) questions ouvertes.

Combinez-les de différentes manières pour évaluer les connaissances avant et après le cours. Chaque type d'évaluation couvre un contenu différent. Aucun sous-ensemble ne couvre tous les objectifs de la formation. Veillez à combiner les questions de manière à évaluer chaque objectif de la formation.

Les questions d'évaluation peuvent prendre principalement trois formes : a) interrogation informelle de l'ensemble du groupe, b) interrogation semi-formelle de petits groupes, ou c) interrogation écrite formelle et individuelle des participants.

Questions d'évaluation pour le cours 1.2	
Questions	Réponses
<p>Oui ou non ?</p> <p><i>Remarque : Vous pouvez les utiliser avec tout le groupe ou avec des participants isolés. Pour le groupe, vous posez une question, le groupe répond par oui ou non. Pour les participants individuels, vous pouvez distribuer une feuille de questions pour réaliser un bref quiz par écrit.</i></p>	
1. Le Conseil de sécurité a-t-il recours à trois grands types d'activités en matière de paix et de sécurité ?	Non. Le spectre des activités en matière de paix et de sécurité comprend cinq types d'activités : prévention des conflits, imposition de la paix, rétablissement de la paix, maintien de la paix et consolidation de la paix.
2. L'imposition de la paix peut-elle être autorisée sans le consentement des parties au conflit ?	Oui. Le Conseil de sécurité autorise le recours aux mesures coercitives lorsque les mesures pacifiques ont échoué. Les Nations Unies peuvent autoriser ces mesures coercitives à des fins humanitaires, pour protéger les civils ou dans le cas où le conflit représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'imposition de la paix a recours à des mesures coercitives telles que des

	sanctions, des blocus et l'usage des forces armées. Cependant, dans le cadre de l'imposition de la paix, le consentement des parties n'est pas nécessaire à la validation du recours aux mesures coercitives.
3. L'imposition de la paix et le maintien de la paix musclé exigent-ils tous les deux une validation du Conseil de sécurité en ce qui concerne le recours à la force ?	<p>Oui. Les principales différences entre eux sont les suivantes :</p> <p>L'imposition de la paix implique l'usage de la force au niveau international (appliquée sur le plan international, c'est-à-dire dans le pays hôte et hors de celui-ci, par d'autres pays, organisations régionales ou par la communauté internationale en général) et sans le consentement des parties au conflit. La « force » peut comprendre des sanctions, des blocus ou l'emploi de forces armées en dernier recours.</p> <p>Le maintien de la paix musclé implique l'emploi de la force UNIQUEMENT au niveau du terrain (dans le pays hôte par l'opération de maintien de la paix de l'ONU) et exige le consentement du pays hôte et/ou des principales parties au conflit. Le mot « force » se rapporte uniquement aux forces armées.</p>
<p>Phrases à compléter</p> <p><i>Remarque : Pour les questions 6 à 9, veuillez à bien introduire des noms d'opérations de maintien de la paix. Adaptez les questions.</i></p>	
4. La _____ est le recours à des mesures diplomatiques ainsi qu'à d'autres outils pacifiques pour éviter que des tensions entre États et au sein des États ne dégénèrent en conflit violent.	Prévention des conflits
5. La _____ est le processus complexe et de long terme visant à créer les conditions nécessaires à une paix durable. Pour cela, elle traite sur les causes profondes des conflits violents.	Consolidation de la paix
6. Le _____ comprend des mesures destinées à gérer les conflits <u>existants</u> . Il implique généralement une action	Rétablissement de la paix

<p>diplomatie visant à obtenir un accord de paix négocié entre les parties au conflit.</p>	
<p>7. Le maintien de la paix musclé est l'usage de la force au niveau (a) _____ et (b) _____ le consentement des parties au conflit.</p>	<p>(a) au niveau du terrain (b) avec le consentement des parties au conflit</p> <p>L'imposition de la paix implique l'usage de la force au niveau international sans le consentement des parties.</p>
<p>Questions à choix multiple <i>Remarque : cochez une réponse par question</i></p>	
<p>8. Le Conseil de sécurité a par le passé autorisé des mandats musclés pour :</p> <p>____1. Négocier un accord de paix ____2. Développer les capacités policières nationales ____3. Protéger des civils menacés dans leur intégrité physique de manière imminente ____4. Commencer à transférer les fonctions d'une mission à un pays hôte et à d'autres organes des Nations Unies ____5. Aucune de ces réponses ____6. Toutes les réponses</p>	<p>3__ protéger des civils menacés dans leur intégrité physique de manière imminente</p> <p>Demandez aux participants quelles sont les deux autres conditions sous lesquelles le Conseil de sécurité a, par le passé, autorisé des mandats de maintien de la paix musclé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour décourager les tentatives d'interrompre le processus politique par la force ; • pour aider les autorités nationales à maintenir l'état de droit.
<p>Questions ouvertes <i>Remarque : Formulez les questions ouvertes sous forme d'interrogations, de requêtes ou d'instructions. Vous pouvez les poser en classe, à des groupes ou à chaque participant, ou les envoyer en guise de devoir. Il s'agit d'un outil précieux pour l'autoformation et l'évaluation, tout comme les autres questions d'évaluation.</i></p>	
<p>9. Parmi les cinq types de mesures de paix et de sécurité dont dispose le Conseil de sécurité, laquelle ou lesquelles peuvent impliquer le recours à la force ?</p>	<p>Deux sur cinq seulement : le maintien de la paix et l'imposition de la paix. (cf. réponse à la question 7 des questions d'évaluation « oui ou non » pour plus de détails)</p>
<p>10. Quelles sont les trois principales différences entre les opérations de maintien de la paix traditionnelles et multidimensionnelles ?</p>	<p><u>Traditionnelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Originellement conçues pour des guerres entre pays (conflits internationaux) - Créent des conditions plus sûres en jouant un rôle tampon entre les parties au conflit, ce qui implique le respect des cessez-le-feu et la séparation des forces

	<ul style="list-style-type: none">- Missions principalement militaires avec une présence internationale faiblement armée ; personnel principalement militaire- Peuvent être dirigées par des militaires- Ne jouent généralement pas un rôle direct dans les démarches politiques visant à résoudre le conflit mais créent les conditions de sécurité nécessaires pour que d'autres acteurs puissent parvenir à rétablir la paix.- N'exercent pas de fonctions relevant de l'État et ne s'engagent pas dans la gouvernance ou dans des activités de renforcement de capacités. <p><u>Multidimensionnelles</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Généralement déployées dans des environnements dangereux et instables à l'issue d'un conflit violent ayant pris place dans un pays (conflit intranational)- Stabilisation et sécurisation de l'environnement, tout en soutenant la mise en œuvre de l'accord de paix- Mandats variés et haut degré de complexité ; exige donc le recours à des personnels militaires, civils et policiers- Dirigées par des civils- Jouent généralement un rôle direct dans les démarches politiques visant à résoudre le conflit, souvent plus impliquées dans le <i>rétablissement de la paix</i> et avec un rôle important dans les premiers stades de la <i>consolidation de la paix</i>.- Soutiennent les missions de l'État et s'engagent dans la gouvernance ou dans des activités de renforcement de capacités.
--	--

Questions fréquemment posées et mots clés

Mots ou expressions clés de ce cours :

Mot ou expression clé	Définition
Processus de paix	L'expression processus de paix se rapporte généralement au processus visant à obtenir un accord de paix.
Accord de paix	Un accord de paix est un accord visant à mettre fin à un conflit violent. Il contribue à établir un règlement politique plus durable et définitif (solution politique). Il en existe plusieurs types, qui peuvent être conclus durant un processus de paix : accords de cessation des hostilités ou de cessez-le-feu ; accords de négociations préalables ; accords intérimaires ou préliminaires ; accords généraux ou accords-cadres ; et accords d'application. Chaque type d'accord a une finalité spécifique.
Cessez-le-feu	Un accord de cessez-le-feu est un type d'accord de paix. Il s'agit d'un arrêt temporaire de la guerre ou de tout conflit armé dans un délai convenu ou une zone limitée. Ces accords sont par nature militaires et essentiellement conçus pour que les belligérants mettent fin à leurs actions militaires pendant le temps nécessaire à des négociations politiques en vue de trouver une solution plus pérenne.
Processus politique	Le processus politique est le processus visant à obtenir un règlement politique durable et définitif (solution politique) pour mettre fin au conflit ou maintenir la paix ; il règle notamment les questions d'organisation du pouvoir politique. Les négociations de paix et les accords de paix font avancer ce processus.
Mesures coercitives	Les « mesures coercitives » impliquent le recours à une autorité ou à la force pour obliger un individu ou un groupe à entreprendre une action ou à y mettre fin. La Charte des Nations Unies définit les mesures que le Conseil de sécurité peut autoriser pour maintenir la paix et la sécurité internationales, notamment des « mesures coercitives ». Elles peuvent comprendre des sanctions, des blocus et l'emploi de la force militaire en dernier recours.

Guerre froide	La guerre froide fut une période de tension économique, politique et militaire entre deux puissances mondiales : les États-Unis et l'URSS. Elle a duré de 1945 à 1991. Elle a divisé le monde en deux blocs idéologiques : le bloc de l'Ouest (États-Unis, OTAN et autres) et le bloc de l'Est (Union soviétique et ses alliés du Pacte de Varsovie). La rivalité entre ces deux superpuissances a donné lieu à des guerres par procuration. Une guerre par procuration est une guerre lancée par une grande puissance qui refuse toutefois de s'y impliquer. Les États-Unis et l'Union soviétique ne sont jamais entrées en guerre l'une contre l'autre, d'où le terme de guerre « froide ».
----------------------	--

Questions fréquemment posées par les participants :

Questions possibles	Réponses possibles
À quel moment les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles ont-elles remplacé les opérations traditionnelles ?	La décision que prend le Conseil de sécurité de l'ONU de déployer une opération traditionnelle ou multidimensionnelle de maintien de la paix dépend davantage de la nature du conflit que du calendrier. À proprement parler, les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix n'ont pas remplacé les opérations traditionnelles mais depuis la fin de la guerre froide, la grande majorité des guerres actuelles sont des conflits armés internes, d'où le déploiement d'opérations multidimensionnelles. Par exemple, en réponse à la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée, Le Conseil de sécurité de l'ONU a déployé une opération traditionnelle de maintien de la paix (MINUEE) en 2000, bien après la fin de la guerre froide.

Textes de référence

On trouvera ci-après la liste des documents a) dont il est fait mention dans ce cours et b) dont la lecture préalable est recommandée aux instructeurs :

- [Charte des Nations Unies, 1945](#)
- [Opérations de maintien de la paix des Nations Unies – Principes et orientations, ou « Doctrine Capstone », 2008](#)
- Revoir les mandats des missions de maintien de la paix (exemples d'opérations traditionnelles, multidimensionnelles et d'autorité de transition) (Cf. « Ressources complémentaires »)
- [Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies intitulé « Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations » \(S/2015/446\)](#)
- [Rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix \(S/2015/682\)](#)
- [Rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix \(S/2015/490\)](#)
- [Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit \(S/2014/694\)](#)
- [Rapport du Secrétaire général sur l'Organisation des Nations Unies et la prévention des conflits : un engagement collectif renouvelé \(S/2015/730\)](#)
- [Résolution du Conseil de sécurité 2086 \(2013\) sur l'importance d'une approche multidimensionnelle du maintien de la paix en vue de faciliter la consolidation de la paix et de prévenir la reprise des conflits \(S/RES/2086\)](#)
- [Résolution du Conseil de sécurité 2282 \(2016\) sur la consolidation de la paix après les conflits \(S/RES/2282\)](#)
- [Résolution du Conseil de sécurité 2171 \(2014\) sur la prévention des conflits \(S/RES/2171\)](#)
- [Résolution du Conseil de sécurité 2167 \(2014\) sur le développement des relations entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine \(S/RES/2167\)](#)
- [Banque mondiale, Rapport sur le développement 2011](#)

Ressources complémentaires

Informations des Nations Unies

Site Internet des opérations de maintien de la paix des Nations Unies :
<http://www.un.org/fr/peacekeeping/>

L'ONU en un clin d'œil : <http://www.un.org/fr/about-un/index.html>

Opérations de paix des Nations Unies : <https://www.unmissions.org/fr>

Opérations de maintien de la paix actuelles

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/current.shtml>

(Cliquer sur « Fiche d'information sur les opérations de maintien de la paix » pour obtenir la carte la plus actuelle)

Missions politiques spéciales actuelles

<https://www.un.org/undpa/fr/in-the-field/overview>

(Cliquer sur « Fiche d'information » pour obtenir la carte la plus actuelle)

Opérations de maintien de la paix passées

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/past.shtml>

(Cliquer sur « Chronologie des opérations de maintien de la paix » pour obtenir une fiche infos en anglais)

Résolutions d'origine du Conseil de sécurité relatives aux mandats des missions de maintien de la paix : <http://www.un.org/fr/sc/documents/resolutions/>

(Pour trouver la mission recherchée, il est nécessaire de connaître l'année initiale, le pays concerné et les références de la mission que vous recherchez. Pour obtenir ces informations, on pourra trouver le nom de la mission en cliquant sur les liens « Missions actuelles » et « Missions passées »)

UN Peacebuilding: An Orientation

http://www.un.org/en/peacebuilding/pbso/pdf/peacebuilding_orientation.pdf

Commission de consolidation de la paix:

<http://www.un.org/fr/peacebuilding/>

Documents des Nations Unies

Ces documents peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<http://www.un.org/en/documents/index.html>(Recherche par cote, ex. A/63/100)

Directives du DOMP et du DAM

Toutes les directives officielles du DOMP et du DAM sont archivées dans la Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de maintien de la paix : <http://ppdb.un.org> (accessible uniquement depuis le réseau des Nations Unies). Les documents d'orientation officiels pour le maintien de la paix sont également accessibles via le Portail des ressources du maintien de la paix : <http://research.un.org/fr/peacekeeping-community>

Il est recommandé aux instructeurs de consulter les dernières directives en date.

Vidéos des Nations Unies

Ces vidéos sont disponibles sur YouTube : <https://www.youtube.com/user/unitednations>

Ressources pédagogiques complémentaires

Introduction aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (en anglais)
<http://portals.unssc.org/course/index.php?categoryid=24>